



**MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au nom de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et de celui l'ensemble du Gouvernement, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation remercie les forces vives de la nation pour leur participation à la session inaugurale du cadre de concertation inclusif.

Il tend une main fraternelle aux autres acteurs sociopolitiques, membres des forces vives qui n'ont pas pris part à la dite session pour diverses raisons.

Il tient à les rassurer que les points de revendications posés feront l'objet d'un examen autour de la table lors de la prochaine session du cadre de concertation inclusif.

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation informe par la même occasion, la communauté nationale et internationale, de la transmission aux forces vives de la nation, d'un courrier qui décline les étapes clés pour un retour à l'ordre Constitutionnel, et ce, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Charte de la Transition.

Les forces vives doivent évaluer la nature des tâches à exécuter ainsi que les délais nécessaires pour leur mise en œuvre, afin de soumettre leurs propositions au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation le 20 avril 2022 avant 23H 59.

Elles sont libres de faire des propositions d'amendements ou de nouvelles activités.

Dès la réception de l'ensemble des propositions, une session sera convoquée afin d'en tirer une synthèse qui fera l'objet de remise au **Comité National du Rassemblement pour le Développement** et au Gouvernement.

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation sait compter sur la disponibilité habituelle, la bonne compréhension et le sens de responsabilité des forces vives de la nation.

Que Dieu bénisse la Guinée et les Guinéens !

Conakry, le 19 avril 2022

Le Ministre

Mory CONDE